

Grenoble, le 30 janvier 2019

Rectorat

Délégation académique
à la formation
professionnelle initiale
et continue
(DAFPIC)

Réf N°LF/SEH/2019-49

Affaire suivie par
Lourdes Fernandes

Téléphone
04 56 52 46 29

Télécopie
04 56 52 46 50

Mél :
Ce.dafpic@ac-grenoble.fr

Assistante :
Sylvie El Hadj Belkacem
Tél. : 04 56 52 46 35

Adresse des bureaux :
Le Mini Parc
5, rue Roland Garros
38320 Eybens

NOTE DE PRESENTATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

AUX FONCTIONS DE CONSEILLER EN FORMATION CONTINUE

Ce dossier est destiné à instruire votre candidature aux fonctions de Conseiller en Formation Continue (CFC). Il vise à recueillir des informations concernant votre identité, votre expérience professionnelle, ainsi que les expériences personnelles qui peuvent contribuer à illustrer votre candidature. Il comporte également la possibilité de présenter de manière détaillée les raisons qui vous conduisent à déposer votre candidature.

La procédure de recrutement est conduite en deux étapes :

□ Etape 1 : établissement de la liste d'aptitude

La présélection des dossiers de candidature est assurée par une commission de recrutement, présidée par le délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue.

Les candidats présélectionnés seront convoqués à une épreuve écrite, **le mercredi 10 avril 2019, de 13h30 à 17 h30 (date à confirmer)**.

Ils seront invités ensuite à se présenter à un entretien avec une commission composée d'acteurs de GRETA (présidents et CFC) et de représentants de la délégation académique à la formation professionnelle initiale et continue. Ces entretiens se dérouleront **courant mai 2019 (dates à préciser)**.

Le délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue réunira tous les éléments dont il disposera (avis de la commission entretien - évaluation de l'épreuve écrite - dossier) afin de proposer à la commission académique consultative compétente à l'égard des CFC la liste d'aptitude aux fonctions de CFC pour l'année 2019-2020.

Après avis de cette commission, Madame la rectrice arrêtera la liste d'aptitude. Cette liste est dressée pour une année.

□ Etape 2 : nomination

En fonction des postes disponibles et des profils requis, le délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue proposera à des candidats inscrits sur la liste d'aptitude une affectation dans le réseau de formation continue de l'académie et Madame la rectrice prononcera la nomination.